



Fédération **A**utonome de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION - CNO

Séance du 29 janvier 2020

ORDRE DU JOUR

Propos liminaires de Madame BURGY, Directrice Générale du CNFPT, concernant la nécessaire adaptation et réorganisation du CNFPT suite à la loi du 27 décembre 2019 sur l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique. Ceci impacte le projet d'établissement à revoir en lien avec le CA.

Cette nouvelle réponse devra apporter à l'échelle des territoires, les priorités, les enjeux et la prise en compte des aspirations professionnelles des agents.

1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2019

=> adopté à l'unanimité.

2. Restitution des travaux des commissions et groupes de travail des 12 et 13 novembre 2019

Voici pour la **FA-FPT**, la restitution du groupe de travail sécurité qui avait pour ordre du jour la présentation de l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires par le directeur de la formation des sapeurs-pompiers à la DGAcD, M. WEISS.

Ce nouvel arrêté se substitue aux précédents arrêtés du 8 août 2013 et du 30 septembre 2013 relatifs, distinctement, à la formation des sapeurs-pompiers volontaires et celles des sapeurs-pompiers professionnels. Ce nouveau texte du ministère de l'intérieur concerne les pompiers volontaires et professionnels et permet d'harmoniser les dispositifs de formation et leur mise en œuvre par les différents organismes de formation tel que le CNFPT.

Cet arrêté clarifie le rôle des 4 organismes de formation (les 97 services départementaux d'incendie et de secours -SDIS-, le CNFPT, l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers - l'ENSOSP-, l'École d'application de la sécurité civile -ECASC-), ainsi que les modalités de coopération. Avec une particularité, les SDIS forment leurs propres agents couvrants ainsi 95% de la formation nationale, les 5% restant relèvent des trois autres organismes de formation.

L'annexe II du nouvel arrêté indique une répartition très précise des formations de spécialités en fonction de la nature, du niveau des formations et des organismes de formation.



FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

A la FA un autre syndicalisme est possible !

Les différents organismes de formation disposent d'une date limite fixée au 1^{er} semestre 2021 pour atteindre les objectifs du nouvel arrêté.

3. Présentation du projet d'orientations nationales de l'offre de service 2021 (avis délibératif) Martine FRANCOIS, directrice générale adjointe chargée du développement de la formation, Sophie CASTELL, directrice de la mise en œuvre du pilotage de l'activité de formation – DGAcDF, Christophe LEPAGE, directeur de l'Observation Prospective

=> *adopté à l'unanimité*

Pour favoriser la lisibilité aux agents et territoires dans un contexte d'instabilité, l'offre de formation sera développée en 3 grands axes (AXE 1 : Accompagner les agents sur leurs projets d'évolution - AXE 2 : Accompagner les transformations organisationnelles et des métiers en lien avec les grandes transitions et évolutions de l'action - AXE 3 : Adapter et prioriser les offres sectorielles) en tenant compte des enjeux (mieux répondre aux attentes des agents – accompagnement aux transitions climatiques et environnementales ...).

Nous sommes en phase avec ce projet qui nécessite une traduction opérationnelle (catalogue de formation). Dans ce contexte de changement, nous sommes dans l'attente du projet d'établissement qui traduira les différentes orientations et affinera les projections. Des précisions sont à réaliser sur les métiers en tension et la mobilité nécessaire, sans réel impact du CNFPT qui n'est pas l'employeur mais bien l'organisme porteur de formation.

4. Présentation de la liste des personnes susceptibles d'être membres de jury des concours et examens professionnels pour le recrutement de conservateur territorial de bibliothèques, de conservateur territorial du patrimoine, d'administrateur territorial et d'ingénieur en chef territorial (avis délibératif). Catherine DURAND, chef de service concours et examen A+ - DCMCD

=> *adopté à l'unanimité*

5. Bilan de l'Université de l'innovation publique territoriale et projet pour la 5^{ème} Université de l'innovation publique territoriale. Denis CRISTOL, Directeur de l'Ingénierie- DGAcDF

Dispositif innovant qui doit aujourd'hui ne plus rester dans ce dispositif d'expérimentation mais évoluer vers une généralisation et un dispositif pérenne.

6. Questions diverses

Aucune question